

# Conseil municipal de BEAUFAI

## Ordre du jour :

### Procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué le 10 septembre 2024 s'est réuni à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur NETZER Dominique, Maire, en session ordinaire publique.

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Votants : 10

Mme BOUTELET Martine a été nommée secrétaire de séance.

**Etaient présents** : MM NETZER Dominique, Mme HOLTZAPPEL Geneviève, , Mme BOUTELET Martine, M.OZCAN Bulent, M. LEGEAY Grégory, M. JEAN Thierry, M. LEREAU-FRANÇOIS Mathieu, M. DEHAIL-HELLEUX Grégory, Mme Estelle JANICKI

**Absents, excusés** : MARÉCHAL Sébastien donne pouvoir à Mme BOUTELET Martine.

Séance ouverte à 20h00

## **Délibérations :**

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juin 2024**

En l'absence de remarque, le P.V. du 10 juin 2024 est approuvé.

### **Recensement 2025**

Mme HOLTZAPPEL Geneviève est nommée coordonnateur par arrêté N° 08-01/2024 du maire en date du 19 août 2024.

Mme ÉPINETTE Karine, employée communale à temps partiel est proposée comme agent recenseur et fera l'objet d'un arrêté municipal de nomination. Sa rémunération sera calculée suivant le nombre des heures complémentaires effectuées.

**Vote : 10 voix – Unanimité**

### **Tarifs columbarium**

Il est nécessaire de modifier la délibération du 12 février 2015 fixant les tarifs du columbarium en y intégrant l'identification du défunt sur la case par une plaque signalétique de 280 mm x 70 mm.

1 – Columbarium, nouveaux tarifs,

- Concession temporaire de 15 ans, pour une case : 570 €
- Concession temporaire de 30 ans, pour une case : 920 €

Ces tarifs pourront être revus.

**Vote : 10 voix - Unanimité**

### **CLECT**

Le Maire fait part à l'assemblée que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle s'est réunie le 13 juin 2024 et a produit un rapport, soumis à tous les conseils municipaux. Ceux-ci doivent délibérer sur ce rapport pour les points qui concernent leur commune.

Le 27 août 2024, la lettre du Président de la CDC ainsi que le rapport de la CLECT qui s'est tenue le 13 juin 2024 ont été transmis aux conseillers municipaux.

### **Point N°1**

La CLECT propose un lissage sur 3 années des emprunts de la compétence scolaire compensés par les

communes ou financés par les communes des ex-CdC de Moulins-la-Marche et la Ferté-Fresnel (toutes les communes sont concernées).

- Vu l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts
- Considérant que le patrimoine immobilier scolaire n'est pas propriété de la CDC ,
- Considérant que l'annuité d'emprunt arrivant à échéance n'a pas lieu de perdurer dans le temps,
- Considérant le vote du Conseil Communautaire du 04 avril 2024 refusant la proposition du Président de revaloriser de 10% les taux de fiscalité de la part CDC, ce qui aurait contribué à faciliter l'élaboration du budget 2025.

**Le Conseil municipal refuse, par 8 voix contre et 2 voix pour** les modalités de répartition des emprunts scolaires et l'évolution prévisionnelle de sa compensation liée à ce point précis.

### **Point N°3**

La CLECT propose le principe d'une révision annuelle des compensations, sur la base du taux de revalorisation des bases fiscales, qui reflète l'évolution des prix.

- Considérant le vote du Conseil Communautaire du 04 avril 2024 refusant la proposition du Président de revaloriser de 10% les taux de fiscalité de la part CDC, ce qui aurait contribué à faciliter l'élaboration du budget 2025.

**Le Conseil municipal refuse par 9 voix contre et 1 voix pour** l'évolution prévisionnelle de sa compensation liée à la mise en place d'un dynamisme des compensations assis sur la revalorisation annuelle des bases fiscales estimée à 2,5 % .

### **informations**

#### **Travaux de voirie 2025,**

Proposés à la CDC, compétente en la matière, concernent :

- VC 205 reprofilage de la chaussée en enrobé 50m
- Réfection trottoir au droit de la clôture du logement communal
- VC 201 Route de l'Aubette, au droit des lotissements, revêtement en enduit 4/6 230 m
- VC 1 Route de la Charentonne, reprofilage localisé et revêtement général 3045 m
- VC 302 Chemin des Breulières, revêtement de chaussée, enrobé 140 m

#### **Parquet salle communale**

Suite au sinistre lors d'une location, la commission d'expertise s'est réunie et a conclu à la réfection complète du parquet, ponçage et vitrification, à charge du locataire.

#### **Peinture façades logement et mairie**

Le repreneur de l'entreprise Delavallée n'étant plus apte à assurer les travaux commandés, de nouveaux devis seront demandés pour ces travaux à exécuter en 2025.

#### **Parcelle Maubuisson ZD6**

Le syndicat de la Risle a fait réaliser les travaux de mise au propre de la parcelle ZD6 (2500 m<sup>2</sup>), des travaux complémentaires consistant au déracinement de la végétation indésirable seront réalisés par la commune. Une nouvelle passerelle franchissant le Livet sera mise en place par le syndicat de la Risle.

#### **CR 12 Chemin du Rosaire**

Les travaux d'élagage de la haie Nord, bordant la ligne SNCF seront prochainement réalisés par la commune.

#### **Scolarité**

Le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles publiques primaires et maternelles de la CDC est de 12 à la rentrée 2024.